



Communiqué

Contrat de quartier

Focus sur Entre-Bois pendant 3 ans

Après Prélaz-Valency, le contrat de quartier s'installe à Entre-Bois pour une durée de 3 ans. Appel est fait aux habitant·e·s pour s'impliquer et discuter des améliorations possibles pour la vie du quartier. Prochaines étapes: une balade exploratoire samedi 8 février et une première conférence de quartier mardi 25 février.

Entre-Bois, quartier contrasté et souvent caractérisé par sa mixité socioculturelle, est le 4^e bénéficiaire du contrat de quartier de la Ville de Lausanne. Il s'agit d'un quartier avec une forte identité ressentie par la population, et dans lequel des enjeux de mobilité et de développement urbain sont identifiés, depuis le toit du dépôt TL de la Borde jusqu'aux limites avec le Mont-sur-Lausanne, et entre les abords du Bois-Mermet et de Sauvabelin.

Le contrat de quartier est une opportunité pour donner une voix à ce quartier et accompagner sa mutation, en lien étroit avec son tissu associatif et ses habitant·e·s. La Ville met à disposition une enveloppe annuelle de CHF 50'000.-, et surtout une équipe chargée d'accompagner les échanges entre les habitant·e·s et faciliter leurs demandes auprès des divers services communaux.

Le processus de mutation d'Entre-Bois se fera en plusieurs étapes. Une balade exploratoire, ouverte à toutes et tous et adaptée aux personnes à mobilité réduite, aura lieu samedi 8 février. Rendez-vous est donné à 10h devant la Coop du quartier pour deux heures d'exploration, de discussion et de réflexion. Cette première étape, organisée avec l'association Droit de Cité, permettra de mieux découvrir son quartier, de le voir autrement et d'en discuter l'usage, avec ses qualités et ses défauts. Puis, le soir du 25 février, se tiendra la première conférence de quartier, pour faire l'inventaire des souhaits d'amélioration, et pour désigner la commission de quartier qui assurera le suivi de ces sujets durant les trois ans qui suivront. Ce moment officiel, prévu pour 20h à la grande salle du Collège d'Entre-bois (ch. d'Entre-bois 13), se fera en présence de M. David Payot, conseiller municipal en charge de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers.

La Municipalité de Lausanne

www.lausanne.ch/contrats-de-quartier

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Lausanne, le 3 février 2020

Qu'est-ce qu'un contrat de quartier?

Pour rappel, un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et travailler ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier. Il s'agit d'une démarche participative et citoyenne, qui permet de réaliser des projets communs pour un quartier existant et de favoriser le dialogue entre les habitant·e·s et les autorités communales. Sorte de coup de projecteur donné à un quartier, le contrat de quartier a été successivement développé à Montelly, aux Boveresses, puis à Prélaz-Valency, et constitue l'un des outils centraux de la politique des quartiers.